



# MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

## **AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT** **N°2024-01**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Rivière-Beaudette, le 15 janvier 2024 :

**Règlement 2024-01 intitulé « Règlement établissant les taux de la taxe, tarifs et compensations pour l'année d'imposition 2024 »**

Le règlement est disponible pour consultation, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 663 chemin Frontière à Rivière-Beaudette. Il peut également être consulté sur le site internet de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Rivière-Beaudette, ce 18<sup>ième</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille-vingt-quatre.

Natasha Pagé

Directrice générale, greffière et trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Natasha Pagé, directrice générale, greffière et trésorière de la Municipalité de Rivière-Beaudette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité de Rivière-Beaudette et dans la vitrine d'affichage extérieur à l'hôtel de ville au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette en date du 18<sup>ième</sup> jour du mois de janvier 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat ce 24<sup>ième</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-quatre.

Natasha Pagé

Directrice générale, greffière et trésorière